



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pérennité du CHIC de Marmande-Tonneins

Question orale n° 302

Texte de la question

Mme Hélène Laporte appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les inquiétudes du personnel et des patients du centre hospitalier intercommunal (CHIC) de Marmande-Tonneins quant à la pérennité de la structure. Établi autour des deux agglomérations les plus importantes du nord-ouest du département du Lot-et-Garonne, le CHIC de Marmande-Tonneins couvre une population de 110 000 habitants. Depuis 2019, son déficit budgétaire s'accroît continuellement, atteignant désormais 10 millions d'euros, en raison d'une augmentation des dépenses se conjuguant à une baisse d'activité (en dépit d'une augmentation de certaines d'entre elles - notamment le service de maternité et les actes gynécologiques). Dans ce contexte, le conseil régional de Nouvelle Aquitaine a décidé une réduction du nombre de places de formation à l'institut de formation du personnel soignant, celui-ci passant de 75 à 52. Cette décision est de nature à contribuer à la dégradation de l'offre de soins dans le bassin marmandais et tonneinquois. M. Philippe Meyer, directeur du CHIC, ayant annoncé son départ au cours de l'été 2025, de fortes inquiétudes ont vu le jour au sein du personnel et de la patientèle du centre quant à la perspective éventuelle d'une direction unique, partagée avec le centre hospitalier Agen-Nérac, qui irait à terme dans le sens d'un éloignement croissant de la population avec les services de santé. Elle lui demande de lui assurer que la structure et les moyens qui lui sont affectés seront maintenus afin de préserver la situation du Marmandais en matière d'accès aux soins, laquelle s'est fortement dégradée durant les années écoulées.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 302

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)